## NATIONS UNIES

## CONSEIL DE TUTELLE



Distr. LIMITEE

T/PET.3/L.103 25 février 1961

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. JOSEPH CIMPAYE CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI (Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

KITEGA

9 FEVRIER 1961

ETAT SECRETAIRE GENERAL ONU NEWYORK

LE GOUVERNEMENT DU EURUNDI MARQUE VIVEMENT INDIGNATION CONTRE INQUALIFIABLE VIOLATION SOL BURUNDI PAR SOLDATS ARMEE NATIONALE CONGOLAISE 6 FEVRIER DERNIER STOP FEU AVOIR ETE CUVERT SUR FONCTIONNAIRE ADMINISTRATION EN TERRITOIRE JURUNDI SUR ROUTE USUMBURA UVIRA STOP GOUVERNEMENT EXIGE CREATION ZONE NEUTRE CONTROLEE PAR ONU EN TERRITOIRE REPUBLIQUE CONGO STOP RECIDIVE TELS INCIDENTS PEUT TROUBLER PROFONDEMENT PAIX POPULATIONS FRONTIERES ET DETERIORER RELATIONS FUTURES AVEC ETAT VOISIN STOP DEMANDE EGALEMENT LIBERATION IMMEDIATE PAR AUTORITES CONGOLAISES ADMINISTRATEUR PROVINCE BIMPENDA ARRETE 13 JANVIER STOP GOUVERNEMENT S'ETONNE PROTESTATION ADMINISTRATION BELGE RESTEE CE JOUR SANS RESULTAT STOP

CIMPAYE JOSEPH